

	1783.	Relevé des artisans en état de réparer les navires.	Page 554
Pas de date.		Ordre de préséance parmi les officiers de marine suivant leur grade (probablement en 1783).	527
	1784.	Powell à Nepean. Envoie le document original trouvé parmi les documents de N. Coffin, lequel pourra servir à appuyer la réclamation de son ami J. C. (John Coffin).	572
	22 avril, Londres.	Etat des dommages soufferts par John Coffin par suite de la venue des rebelles dans la province du Canada en 1775, en date du 20 octobre 1776.	573
		Réclamation en date du 7 novembre 1783 soumise aux commissaires, ainsi que certificat et mémoire de ses services.	575
1er septembre, Détroit.		Jehu Hay à Nepean. Rend compte du retard qu'il a subi avant de pouvoir exercer son gouvernement. Se plaint qu'on lui ait enlevé la surintendance des affaires des Sauvages, les agents des Sauvages étant autorisés de disposer, sans le consulter, de tous les présents, etc., et il allègue que la méthode actuelle de distribution des présents est défectueuse et ouvre la porte à des abus. Il y a 12,000 Sauvages qui dépendent de ce poste, trois fois plus que dans tout autre endroit du Bas-Canada, et bien que ces derniers soient d'un plus grand profit ils reçoivent beaucoup moins que les Six-Nations. Les dépenses en temps de paix pourraient être grandement diminuées, mais ce ne serait pas augmenter la sécurité que d'énoncer la chose publiquement. Représente qu'il ne touche pas en qualité de lieutenant-gouverneur pour les dépenses extraordinaires d'allocation comme celle accordée à l'officier commandant les troupes. Il devra rendre compte au receveur général des honoraires pour <i>tods et ventes</i> , etc., qui étaient autrefois accordés au lieutenant-gouverneur; demande qu'ins-truction soit donnée de les lui accorder. Sous le régime français le lieutenant-gouverneur recevait à titre d'émolument l'exploitation des postes, et le gouverneur espagnol jouissait du même privilège. Il ne demande pas ce privilège, mais seulement ce qu'il lui faut pour pouvoir se supporter. Le commerce de ce poste augmente; les pelleteries envoyées cette année se montent à £100,000 sterling, le produit des manufactures britanniques. Si le poste n'est pas rendu aux Américains ce montant augmentera encore pour les raisons données. Si les Américains continuent leurs empiétements il y aura bientôt rupture entre eux et les Sauvages. A entendu dire que 30 familles désiraient venir de Fort-Pitt s'établir ici, ce sont des gens qui ont servi le gouvernement britannique et désirent vivre sous son égide. A fait rapport de la chose au commandant en chef. Il y a aussi 100 familles loyales qui doivent quitter si des terres ne leur sont pas accordées.	564
		Aperçu général de tous les navires et des embarcations de Sa Majesté sur les lacs et le fleuve Saint-Laurent en 1784.	556
		Relevé de la solde réduite des officiers du département de la marine après la guerre.	557
	1785.	Comité de marchands faisant le commerce à Québec à lord Sydney, demandant une entrevue.	581
	17 mai, Londres.	Règlements projetés pour la province de Québec avec les titres suivants: lois, constitution et Chambre d'Assemblée; Vermont, Terre-neuve et le commerce du maïs; Pêcheries; Vins, fruits et huile d'olive; Primes sur le chêne, les douves et autres bois de construction, et sur le chanvre, se terminant par une pétition que l'on construise des navires pour le commerce avec les Sauvages.	578
	31 juillet, Carlisle.	Message de G. R. Clark et de Richard Butler aux Chippewas d'en haut et aux Nations Ottawas. La paix étant conclue avec la Grande-Bretagne et avec les Six Nations au fort Stanwix et avec les autres Sauvages (mentionnés) à Fort McIntosh, le Congrès désire faire avec eux aussi un traité de paix, et il a enjoint de tenir un conseil à l'embouchure de la	